

**People & Social Responsibility**

Direction PSR/HSE/MS

Destinataires / To : Philippe Diebolt, Jose Luis Purificato, Abdesslam Rhnimi, Caroline Royer, Agnès Vidal	Expéditeur / From : Hans-Christian Gützkow
Copie : Alexandra Papillon, Peter Theunissen, Guillaume Ritzenthaler	Date : 13/12/2018
Objet : Déploiement de la règle CR-GR-HSE-801	

Bonjour,

La règle CR-GR-HSE-801 *Gestion des événements et retour d'expérience HSE* a été publiée sur REFLEX le 24/09/2018 et entrera en application le 24/12/2018. Cette règle remplace la règle CR-MS-HSEQ-131.

La règle CR-GR-HSE-801 a été diffusée en septembre 2018 avec des documents explicatifs. Un résumé listant les principales exigences est disponible en première page de la règle. Pour vous aider dans le déploiement sur le terrain de cette règle, nous vous proposons en complément :

- Une analyse synthétique des écarts (ajouts, modifications et suppressions) entre l'ancienne et la nouvelle règle, spécifique au M&S,
- Un fichier d'aide destiné à faire le recueil des exigences de cette règle associé à un suivi de leur conformité.

Pour rappel, cette règle décrit le processus et définit les exigences minimales relatives à la gestion des événements HSE dans le domaine opéré du Groupe. Elle vise plus généralement à promouvoir le retour d'expérience.

Cette règle fixe les quatre étapes à suivre pour la gestion des événements HSE :

1. L'évaluation du niveau de gravité réelle et potentielle de l'événement,
2. La communication,
3. Le recueil d'informations et l'analyse des circonstances, des faits et des conséquences à réaliser selon la gravité réelle et potentielle de l'événement HSE,
4. La production des documents de retours d'expérience HSE.

La règle insiste également sur la communication des documents de retours d'expérience HSE auprès des personnels dans les entités et filiales et la mise en place de comités COREX HSE locaux mensuels.

☞ **Il est rappelé que chaque filiale doit :**

- **Identifier les écarts entre son référentiel et les nouvelles exigences,**
- **Mettre en œuvre les plans d'actions associés pour corriger les écarts,**
- **Etre conforme aux règles à la date cible.**

Hans-Christian Gützkow